REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 071-217102672-20250423-2025030-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY

SEANCE DU 23 AVRIL 2025

DELIBERATION N° 2025 / 030

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois avril à vingt heures trente minutes,

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M Guy GALÉA, Maire.
Sur la convocation du 18 avril 2025, affichée le 18 avril 2025, qui leur a été adressée par M Guy GALÉA, Maire.

Convocation du 18/04/2025	Affichage du 18/04/2025	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
			15	12	15	F.ROUGEOT

MEMBRES				
GALEA Guy	Présent	GOYON Sarah	Présente	
CHEVALIER Christine	Présente	POINT Patrick	Présent	
GOURLAND Philippe	Présent	DEAL Jérôme	*Pouvoir A.LORENZINI-DESMAIZIERE*	
GAYET Joël	Présent	JACQUEROUX Hubert	Présent	
LALANNE Jean-Charles	Présent	JEANDIN Ludovic	Présent	
REDOUTEY Franck	Présent	LORENZINI-DESMAIZIERES.A	Présente	
ROUGEOT François	Présent	DUBOIS-SWIATLON Fanny	*Pouvoir H.JACQUEROUX*	
THEVENARD Thomas	*Pouvoir F.ROUGEOT*	Contre :	Abstention : 01	Pour : 14

OBJET

ALINEA SUR TARIF LOCATION SEVE CONCERANT LES ASSOCIATIONS

M Le Maire de Lugny,
VU la délibération n°2021/029 portant sur les tarifs de la SEVE,
CONSIDERANT les demandes redondantes de location de la SEVE par les associations de LUGNY,
Est proposé aux élus, de porter à une fois par année civile, la gratuité de la location de la SEVE pour les associations de LUGNY,
PUIS, après cette première gratuité, les associations de LUGNY se verront attribuer le tarif destiné aux associations.
Cette mention sera apportée sur les tarifs de la SEVE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ACCEPTE de porter à une fois par année civile, la gratuité de la location de la SEVE pour les associations de LUGNY,
PUIS, après cette première gratuité, les associations de LUGNY se verront attribuer le tarif destiné aux associations.
Cette mention sera apportée sur les tarifs de la SEVE.
Le reste des tarifs restant inchangé.

Fait à Lugny,
Les jours mois et an sus-dits
Certifié conforme,
Le Maire, **G.GALÉA**
Le Secrétaire de Séance, **F.ROUGEOT**

MAIRIE DE LUGNY (Saône-et-Loire)

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 071-217102672-20250423-20250029-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY

SEANCE DU 23 AVRIL 2025

DELIBERATION N° 2025 / 029

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois avril à vingt heures trente minutes,

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M Guy GALÉA, Maire.
Sur la convocation du 18 avril 2025, affichée le 18 avril 2025, qui leur a été adressée par M Guy GALÉA, Maire.

Convocation du 18/04/2025	Affichage du 18/04/2025	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
			15	12	15	F.ROUGEOT

MEMBRES					
GALEA Guy	Présent	GOYON Sarah	Présente		
CHEVALIER Christine	Présente	POINT Patrick	Présent		
GOURLAND Philippe	Présent	DEAL Jérôme	*Pouvoir A.LORENZINI-DESMAISIERES*		
GAYET Joël	Présent	JACQUEROUX Hubert	Présent		
LALANNE Jean-Charles	Présent	JEANDIN Ludovic	Présent		
REDOUTEY Franck	Présent	LORENZINI-DESMAIZIERES.A	Présente		
ROUGEOT François	Présent	DUBOIS-SWIATLON Fanny	*Pouvoir H.JACQUEROUX*		
THEVENARD Thomas	*Pouvoir F.ROUGEOT*	Contre :	Abstention :	Pour :	15

OBJET — **MISE A JOUR DE LA LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE**

M Le Maire de Lugny,
VU le Code de la voirie routière et notamment ses articles L141-1 à L141-13 ;
VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2334-22 ;
CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau de recensement de la voirie communale ;
CONSIDERANT que les modifications apportées n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées sur les voies ;
CONSIDERANT que dans ce cadre, les classements et/ou déclassements envisagés sont dispensés des formalités d'enquête publique préalable, en application des dispositions de l'article L141-3 2e alinéa du Code de la voirie routière ;
CONSIDERANT que les chemins ruraux appartenant à la commune, affectés à l'usage du public, ne sont pas classés comme voies communales ; ils n'appartiennent pas au domaine public routier de la commune mais à son domaine privé (article L161-1 du Code de voirie routière) ;
CONSIDERANT la mission donnée à Géoptis afin de recenser les ML de la voirie communale,
Pour donner suite au résultat définitif de Géoptis, M Le Maire peut à présent proposer aux élus, une longueur totale de 67 240 ML, qui se décompose ainsi :

- Voies à caractère de rue : 20 454 mètres linéaires,
- Voies à caractère de chemin : 46 406 mètres linéaires,
- Places et aires de stationnement exprimés : 380 mètres linéaires.

Les chemins ruraux sont recensés pour une longueur de 2 740 mètres linéaires (et non décomptés dans la longueur totale).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE d'approuver la nouvelle longueur de voirie communale d'un total de 67 240 ML, synthétisé comme suit :

- Voies à caractère de rue : 20 454 mètres linéaires,
- Voies à caractère de chemin : 46 406 mètres linéaires,
- Places et aires de stationnement exprimés : 380 mètres linéaires.

Les chemins ruraux sont recensés pour une longueur de 2 740 mètres linéaires (et non décomptés dans la longueur totale).
Le tableau, daté et signé, des voies et chemins dont la commune est propriétaire, est joint à la présente délibération.

Fait à Lugny,
Les jours mois et an sus-dits
Certifié conforme,
Le Maire, Le Secrétaire de Séance,
G.GALÉA **F.ROUGEOT**

MAIRIE DE LUGNY (Saône-et-Loire)

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 071-217102672-20250423-20250029-DE

Mise à jour :
Délibération du
23/04/2025

TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES

A - VOIES COMMUNALES à caractère de CHEMIN
B - VOIES COMMUNALES à caractère de RUE
C - VOIES COMMUNALES à caractère de PLACE

DÉPARTEMENT
71 - Saône-et-Loire
COMMUNE
71267 - Lugny

Numéro d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité		Longueur	Largeur moyenne	Date de classement	Rappel des anciens chemins incorporés à chaque V.C				Longueur
							Classement				
		Origine	Extremité				Catégorie	N°	Date	Ancienne appellation	
1	2	3		4	5	6	7	8	9	10	11
A - VOIES COMMUNALES A CARACTERES DE CHEMIN											
15	**CAMPING SAINT-PIERRE**	VOIE SANS NOM - 028	RUE DE SAINT-PIERRE	371,83	4	18/10/2006					
203	**CHARVANSON**	VOIE SANS NOM - 102	VOIE SANS NOM - 035	5221,62	4	14/07/1991					
25	**CHEMIN BAS DE BRINCHAMP**	ROUTE DES EAUX BLEUES	LIMITE COMMUNALE	760,47	4	18/10/2006					
19	**CHEMIN CREUX A LA REINE**	CHEMIN DE LA ROUE	VOIE SANS NOM - 005	571,78	4	14/07/1991					
107	**CHEMIN DE LA BAISSE**	CHEMIN DU MOULIN VALLEROT	ROUTE DE MACHERON	190,98	4	23/04/2015					
46	**CHEMIN DE LA GRANGE**	ROUTE DE SAGY	RUE DES CONDEMINES	1170,73	4	18/10/2006					
144	**CHEMIN DE LA JONCHIRE**	RUE DE L'ANCIENNE ECOLE	LIMITE COMMUNALE	700,57	4	25/07/2012					
61	**CHEMIN DE LA PRAIRIE**	RUE DE L'ECLUSE	RUE DES CHARMES	636,29	4	25/07/2012					
145	**CHEMIN DES GRANDES CHARMES**	RUE DE L'ECLUSE	ROUTE DU PLATEAU DES CHARME	731,22	4	25/07/2012					
56	**CHEMIN DU BOIS DU DEVANT**	ESPLANADE EUGENE BLANC	VOIE SANS NOM - 028	596,43	4	25/07/2012					
58	**CHEMIN DU MOULIN VALLEROT**	ROUTE DE FLEURVILLE	ROUTE DE MACHERON	377,94	4	25/07/2012					
55	**CHEMIN LES CHARMES SUD**	CHEMIN DE LA PRAIRIE	RUE DES CHARMES	219,11	4	01/01/1987					
185	**COMPLEXE LA FOLIE**	RUE DE LA FOLIE	IMPASSE	84,88	4	18/10/2006					
179	**IMPASSE DE FONTENAT**	RUE DE COLLONGETTE	IMPASSE	26,65	4	25/07/2012					
6	**LA RECULEE**	VOIE SANS NOM - 013	LIMITE COMMUNALE	3728,14	4	14/07/1991					
168	**LE BOIS DES SABLIERES**	RUE DU 19 MARS 1962	LIMITE COMMUNALE	981,56	4	14/07/1991					
177	**RUE DES CHARMES**	RUE DES CHARMES	RUE DE SAINT-PIERRE	149,44	4	30/09/2019					
42	**SITE LA BOUCHERETTE**	ROUTE DE SAGY	CHEMIN DE LA GRANGE	2157,86	4	13/12/1988					
4	**VOIE 1**	VOIE SANS NOM - 002	VOIE SANS NOM - 013	715,29	4	18/10/2006					
199	**VOIE 100**	CHEMIN DE LA ROUE	CHEMIN DE LA ROUE	410,03	4	03/10/2013					
204	**VOIE 102**	SITE LA BOUCHERETTE	CHEMIN DE LA GRANGE	604,48	4	18/10/2006					
23	**VOIE 12**	VOIE SANS NOM - 013	RUE DU BOUCHET	537,9	4	03/11/2020					
24	**VOIE 13**	VOIE SANS NOM - 001	VOIE SANS NOM - 012	28,72	4	09/10/2013					
29	**VOIE 17**	RUE DU 19 MARS 1962	LE BOIS DES SABLIERES	407,23	4	18/10/2006					
30	**VOIE 18**	RUE DU 19 MARS 1962	RUE DU 19 MARS 1962	582,94	4	11/07/2014					
31	**VOIE 19**	CHEMIN DU GRAND BOIS	VOIE SANS NOM - 018	456,1	4	11/07/2014					
5	**VOIE 2**	RUE DU BOUCHET	ROUTE DE TOURNUS	906,21	3	18/10/2006					
32	**VOIE 20**	VOIE SANS NOM - 028	IMPASSE	501	4	18/10/2006					
33	**VOIE 21**	RUE DE BELZONNOIS	IMPASSE	84,45	4	18/10/2006					
34	**VOIE 22**	ROUTE DE SAGY	IMPASSE	492,37	4	18/10/2006					
40	**VOIE 28**	RUE DE SAINT-PIERRE	LIMITE COMMUNALE	1010,24	4	18/10/2006					
43	**VOIE 30**	CHARVANSON	VOIE SANS NOM - 031	212,02	4	18/10/2006					
44	**VOIE 31**	CHEMIN DE LA GRANGE	RUE DU QUART MARTIN	410,13	4	18/10/2006					
45	**VOIE 32**	CHEMIN DES BOULETS	IMPASSE	377,14	4	18/10/2006					
49	**VOIE 33**	VOIE SANS NOM - 012	VOIE SANS NOM - 004	65,15	4	02/09/2019					
51	**VOIE 35**	VOIE SANS NOM - 048	CHARVANSON	814,05	4	17/07/2012					
53	**VOIE 37**	D356	VOIE SANS NOM - 048	415,3	4	18/10/2006					
54	**VOIE 38**	VOIE SANS NOM - 039	IMPASSE	173,89	4	18/10/2006					

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 071-217102672-20250423-20250029-DE

66	ROUTE DU FOURNET	VOIE SANS NOM - 016	LIMITE COMMUNALE	308,73	3	13/02/2018					
67	ROUTE DU PLATEAU DES CHARMES	ROUTE DE LA GARENNE	MONTEE DE LA CROIX DE BOIS	757,38	4	25/07/2012					
68	RUE DE BEAUREGARD	CHEMIN DE LA ROUE	RUE DU BOUCHET	566,34	4	25/07/2012					
69	RUE DE BELZONNOIS	RUE DE LA BOUCHERETTE	RUE DE SAINT-PIERRE	342,98	3	25/07/2012					
70	RUE DE COLLONGETTE	RUE DES CHARMES	ROUTE DE SAGY	433,59	4	25/07/2012					
73	RUE DE LA BOUCHERETTE	RUE DE COLLONGETTE	ROUTE DE SAGY	141,69	4	25/07/2012					
137	RUE DE LA BOURBONNE	PLACE DU PAQUIER	RUE DE L'EGLISE	49,21	4	01/12/1988					
131	RUE DE LA CHAPELLE	RUE DU LAVOIR	VOIE SANS NOM - 039	424,95	4	25/07/2012					
202	RUE DE LA FOLIE	RUE DU 19 MARS 1962	PLACE DU PAQUIER	47,2	4	01/12/1988					
184	RUE DE LA FONTAINE	RUE DE L'EGLISE	GRANDE RUE	80,01	3	01/12/1988					
79	RUE DE LA POMPE	RUE DES CONDEMINES	ROUTE DE TOURNUS	135,93	4	25/07/2012					
194	RUE DE L'ABREUVOIR	RUE DU TACOT	PLACE DE L'ABREUVOIR	35,82	4	01/12/1988					
71	RUE DE L'ECLUSE	RUE DES CHARMES	ROUTE DE LA GARENNE	466,99	4	25/07/2012					
72	RUE DE L'EGLISE	RUE DU PONT	ROUTE DES EAUX BLEUES	198,26	5,5	01/12/1988					
81	RUE DE MECKENHEIM	RUE DU 19 MARS 1962	IMPASSE	81	4	27/04/2009					
97	RUE DE SAINT-LAURENT	ROUTE DE TOURNUS	ROUTE DE FISSY	447,66	4	25/07/2012					
98	RUE DE SAINT-PIERRE	RUE DE MACON	RUE DE COLLONGETTE	985,63	4	01/12/1988					
183	RUE DE TANSILLY	ROUTE DE MACHERON	RUE DU PUITS THIBAUD	175,6	4	25/07/2012					
182	RUE DES CONDEMINES	ROUTE DE TOURNUS	RUE DE LA POMPE	299,66	4	25/07/2012					
161	RUE DES JARDINS	RUE DE L'ABREUVOIR	PLACE DU PAQUIER	92,04	4	01/12/1988					
99	RUE DU BOUCHET	ROUTE DE TOURNUS	LE BOUCHER	1701,69	4	25/07/2012					
47	RUE DU CHATEAU	ROUTE DES EAUX BLEUES	IMPASSE	82,29	3	01/12/1988					
102	RUE DU LAVOIR	RUE DE LA POMPE	RUE DU QUART MARTIN	302,94	5	25/07/2012					
157	RUE DU PERTUIS DU MONT	RUE DU TACOT	VOIE SANS NOM - 065	147,1	4	18/10/2006					
198	RUE DU PUITS	RUE DE LA POMPE	RUE DU LAVOIR	104,5	4	25/07/2012					
103	RUE DU PUITS THIBAUD	CHEMIN DES GRANDES TERRES	ROUTE DE FISSY	494,26	4	25/07/2012					
104	RUE DU TACOT	RUE DE L'ABREUVOIR	RUE DU 19 MARS 1962	229,11	4	01/12/1988					
125	RUE DU TACOT	RUE DU 19 MARS 1962	IMPASSE DU TARILLOT	120,32	3	01/12/1988					
190	RUE DU TINAILLER	RUE DU TACOT	RUE DE LA FOLIE	104,24	4	23/04/2015					
200	RUE NERONDE	RUE DE MACON	IMPASSE	42,05	3	01/12/1988					
			Total	**20454,29**							

C - VOIES COMMUNALES A CARACTERES DE PLACE

141	PLACE DE L'ABREUVOIR	PLACE DE L'EGLISE	RUE DE L'ABREUVOIR	44,36	659,35	26/08/2013					
142	PLACE DE L'EGLISE	PLACE DE L'ABREUVOIR	IMPASSE	83,95	1159,813	01/12/1988					
120	PLACE DE VERMILLAT	RUE DES CHARMES	IMPASSE	24,62	430,569	25/07/2012					
197	PLACE DES HALLES	RUE DE L'EGLISE	PLACE DU PAQUIER	54,37	647,369	01/12/1988					
143	PLACE DU PAQUIER	PLACE DES HALLES	RUE DE LA FOLIE	172,67	2067,756	01/12/1988					
			Total	**379,97**	4964,857	m2					

BILAN

A - VOIES COMMUNALES à caractère de CHEMIN	46406,13
B - VOIES COMMUNALES à caractère de RUE	20454,29
C - VOIES COMMUNALES à caractère de PLACE	379,97
Total(en ml)	**67240,39**

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 071-217102672-20250416-2025028-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY

SEANCE DU 23 AVRIL 2025

DELIBERATION N° 2025 / 028

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois avril à vingt heures trente minutes,

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M Guy GALÉA, Maire.
Sur la convocation du 18 avril 2025, affichée le 18 avril 2025, qui leur a été adressée par M Guy GALÉA, Maire.

Convocation du 18/04/2025	Affichage du 18/04/2025	Membres	en exercice 15	Présents 12	Exprimés 15	Secrétaire de séance F.ROUGEOT
MEMBRES	GALEA Guy	Présent	GOYON Sarah		Présente	
	CHEVALIER Christine	Présente	POINT Patrick		Présent	
	GOURLAND Philippe	Présent	DEAL Jérôme		*Pouvoir A.LORENZINI-DESMAIZIERES*	
	GAYET Joël	Présent	JACQUEROUX Hubert		Présent	
	LALANNE Jean-Charles	Présent	JEANDIN Ludovic		Présent	
	REDOUTEY Franck	Présent	LORENZINI-DESMAIZIERES.A		Présente	
	ROUGEOT François	Présent	DUBOIS-SWIATLON Fanny		*Pouvoir H.JACQUEROUX*	
	THEVENARD Thomas	*Pouvoir F.ROUGEOT*	Contre :		Abstention :	Pour : 15
OBJET	**RODP 2025 GRDF**					

M Le Maire de Lugny,
VU les articles L 2333-84 et R.2333-105 du code général des collectivités territoriales ;
VU l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques ;
VU la délibération n° 2016/054 prise en Conseil Municipal du 20 juillet 2016 par laquelle le Conseil a instauré le principe de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz, électricité et télécommunication ;
ET Conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015 portant sur les éléments permettant d'établir le plafond de la redevance due pour l'occupation provisoire du domaine public (RODP Provisoire) pour l'exercice **2025**, et selon le décret n°2007-606 du 25 avril 2007, la revalorisation de la redevance sera calculée comme suit :
La revalorisation pour 2024 est :

[(0.035 X 8 901 mètres) +100] X 1.42 = **584,38 €**

(arrondi à 584€ selon l'article L2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DIT que le montant de la redevance pour **2025** est de **584.00 €**

CHARGE M Le Trésorier de Mâcon de l'encaissement de cette somme.
M Le Trésorier de Mâcon et Mme la secrétaire de mairie sont chargés, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

CHARGE M Le Maire de prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

Fait à Lugny,
Les jours mois et an sus-dits
Certifié conforme,
Le Maire, **G.GALÉA**
Le Secrétaire de Séance, **F.ROUGEOT**

MAIRIE DE LUGNY (Saône-et-Loire)

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 071-217102672-20250423-2025027-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY

SEANCE DU 23 AVRIL 2025

DELIBERATION N° 2025 / 027

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois avril à vingt heures trente minutes,

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M Guy GALÉA, Maire.
Sur la convocation du 18 avril 2025, affichée le 18 avril 2025, qui leur a été adressée par M Guy GALÉA, Maire.

Convocation du 18/04/2025	Affichage du 18/04/2025	Membres	en exercice 15	Présents 12	Exprimés 15	Secrétaire de séance F.ROUGEOT
MEMBRES	GALEA Guy	Présent	GOYON Sarah		Présente	
	CHEVALIER Christine	Présente	POINT Patrick		Présent	
	GOURLAND Philippe	Présent	DEAL Jérôme		*Pouvoir A.LORENZINI-DESMAIZIERES*	
	GAYET Joël	Présent	JACQUEROUX Hubert		Présent	
	LALANNE Jean-Charles	Présent	JEANDIN Ludovic		Présent	
	REDOUTEY Franck	Présent	LORENZINI-DESMAIZIERES.A		Présente	
	ROUGEOT François	Présent	DUBOIS-SWIATLON Fanny		*Pouvoir H.JACQUEROUX*	
	THEVENARD Thomas	*Pouvoir F.ROUGEOT*	Contre :		Abstention : 01	Pour : 14

OBJET

INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR BATIMENTS PUBLICS LOCAL ASSOCIATIF TERRAIN DES NIEVRES REFERENCES CADASTRALES : AC N°225

M Le Maire de Lugny,
VU la délibération n°2024/046 portant sur l'accord à M Le Maire afin de lancer la consultation pour le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux associatifs référencés AC 225 (terrain des Nièvres),
VU la réception des offres reçues en mairie,
CONSIDERANT l'entreprise **PLANETE Plus** proposant la meilleure offre en rapport qualité/prix, à savoir : 39 528,00 €.
M Le Maire demande aux élus l'autorisation de lancer les travaux, ainsi que l'autorisation à demander toutes subventions auprès des instances concernées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE M Le Maire mettre en place les travaux correspondants à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux associatifs référencés AC 225 (terrain des Nièvres) pour un montant de 39 528,00 €.

AUTORISE M Le Maire à signer toute pièce nécessaire.

AUTORISE à demander toutes subventions possibles auprès des instances.

Fait à Lugny,
Les jours mois et an sus-dits
Certifié conforme,
Le Maire, **G.GALÉA**
Le Secrétaire de Séance, **F.ROUGEOT**

MAIRIE DE LUGNY (Saône-et-Loire)

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 071-217102672-20250423-2025026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY

SEANCE DU 23 AVRIL 2025

DELIBERATION N° 2025 / 026

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois avril à vingt heures trente minutes,

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M Guy GALÉA, Maire.
Sur la convocation du 18 avril 2025, affichée le 18 avril 2025, qui leur a été adressée par M Guy GALÉA, Maire.

Convocation du 18/04/2025	Affichage du 18/04/2025	Membres	en exercice 15	Présents 12	Exprimés 15	Secrétaire de séance F.ROUGEOT
MEMBRES	GALEA Guy	Présent	GOYON Sarah		Présente	
	CHEVALIER Christine	Présente	POINT Patrick		Présent	
	GOURLAND Philippe	Présent	DEAL Jérôme		*Pouvoir A.LORENZINI-DESMAIZIERES*	
	GAYET Joël	Présent	JACQUEROUX Hubert		Présent	
	LALANNE Jean-Charles	Présent	JEANDIN Ludovic		Présent	
	REDOUTEY Franck	Présent	LORENZINI-DESMAIZIERES.A		Présente	
	ROUGEOT François	Présent	DUBOIS-SWIATLON Fanny		*Pouvoir H.JACQUEROUX*	
	THEVENARD Thomas	*Pouvoir F.ROUGEOT*	Contre :		Abstention :	Pour : 15

OBJET

DEMANDE DE SUBVENTION ET PLAN DE FINANCEMENT « ENTREES DE BOURG-AMENAGEMENT SECURITAIRE ET PAYSAGER DES QUATRE ENTREES DE BOURG AVEC CREATION DE CHEMINEMENTS PIETONNIERS »

M Le Maire de Lugny,

EXPOSE que pour donner suite à une demande de la Préfecture de Saône et Loire, il conviendrait de modifier le nom du projet de l'aménagement des entrées de bourg, à savoir : « Entrées de bourg-aménagement sécuritaire et paysager des quatre entrées de bourg avec création de cheminements piétonniers ».
Cette opération d'aménagement des entrées de bourg permettrait de :

- . Sécuriser les entrées du village,
- . Réduire la vitesse des véhicules,
- . Implanter divers aménagements floraux.

Le montant des travaux (hors MOE, SPS et contrôle) HT est estimé à 138 363€ H.T. L'enveloppe des subventions demandées représenterait 80 % du montant total du projet.
Le plan de financement serait prévu ainsi :

DEPENSES PRÉVISIONNELLES EN € HT	
- Travaux	124 080.20
- Maîtrise d'œuvre	11 955.00
- SPS	950,00
- Etudes et diagnostics	1 378.00
TOTAL DEPENSES	138 363.20

RECETTES PRÉVISIONNELLES EN € HT		
- Etat - DETR (Préfecture)	30.00%	41 508,97
- Département	18.00%	24 905,38
- Amendes de Police	13.85%	19 163,30
- CC - Fond de concours	18.07%	25 002,23
- Auto-Financement	20.08%	27 783.33
TOTAL RECETTES		138 363.20

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE l'opération portant sur les « Entrées de bourg-aménagement sécuritaire et paysager des quatre entrées de bourg avec création de cheminements piétonniers » pour la commune de LUGNY, selon les modalités du plan de financement définies dans le document ci-dessus,
DECIDE : de solliciter, à ce titre, les subventions suivantes :

- La DETR auprès de la Préfecture de Mâcon,
- Le Département de Saône-et-Loire,
- La subvention relevant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière auprès du Département de Saône-et-Loire,
- Toute autre aide susceptible de participer au financement de ce projet.

AUTORISE : M. Le Maire à signer tout document relatif à cette opération et aux demandes de subventions s'y rapportant.

Fait à Lugny,
Les jours mois et an sus-dits
Certifié conforme,
Le Maire,
G.GALÉA

Le Secrétaire de Séance,
F.ROUGEOT

MAIRIE DE LUGNY (Saône-et-Loire)

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 071-217102672-20250423-2025025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY

SEANCE DU 23 AVRIL 2025

DELIBERATION N° 2025 / 025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois avril à vingt heures trente minutes,

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M Guy GALÉA, Maire.
Sur la convocation du 18 avril 2025, affichée le 18 avril 2025, qui leur a été adressée par M Guy GALÉA, Maire.

Convocation du 18/04/2025	Affichage du 18/04/2025	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
			15	12	15	F.ROUGEOT
MEMBRES	GALEA Guy	Présent	GOYON Sarah		Présente	
	CHEVALIER Christine	Présente	POINT Patrick		Présent	
	GOURLAND Philippe	Présent	DEAL Jérôme		*Pouvoir A.LORENZINI-DESMAIZIERES*	
	GAYET Joël	Présent	JACQUEROUX Hubert		Présent	
	LALANNE Jean-Charles	Présent	JEANDIN Ludovic		Présent	
	REDOUTEY Franck	Présent	LORENZINI-DESMAIZIERES.A		Présente	
	ROUGEOT François	Présent	DUBOIS-SWIATLON Fanny		*Pouvoir H.JACQUEROUX*	
	THEVENARD Thomas	*Pouvoir F.ROUGEOT*	Contre :	08	Abstention :	Pour : 07
OBJET	**LOCATION PARCELLES DE BOIS 335 ET 336 POUR EXTENSION DE LA CARRIERE COMMUNALE**					

M Le Maire de Lugny,
VU la délibération n°2023/043 du 19/07/2023,
M Le Maire demande aux élus l'autorisation de signer le projet de location de deux parcelles de bois 335 et 336 avec la société GROSNE TERRASSEMENT.
M Le Maire demande l'autorisation de signer le projet de convention et propose de débattre sur le coût du loyer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE après divers échanges, de ne pas donner autorisation à M Le Maire afin de signer le projet d'extension d'exploitation de la carrière de roches massives située au nord de la carrière existante (parcelles de bois 335 et 336).
La carrière existante étant d'une superficie de 7ha470, l'extension sera de 7ha260.

Fait à Lugny,
Les jours mois et an sus-dits
Certifié conforme,
Le Maire, **G.GALÉA**
Le Secrétaire de Séance, **F.ROUGEOT**

MAIRIE DE LUGNY (Saône-et-Loire)